

L'action citoyenne ne doit pas être un délit

Relaxe pour Sami Benméziane

Sami Benméziane professeur des écoles à Indre est convoqué devant le tribunal de Nantes le 23 février 2009 pour avoir participé à une action collective destinée à s'opposer à la mise en place des mesures Darcos sur l'éducation.

Depuis plusieurs mois se développe un important mouvement de parents et d'enseignant-es contre les suppressions de postes dans l'Education Nationale et contre le démantèlement du service public contenu dans les mesures Darcos. En Loire-Atlantique les actions se multiplient : grève reconductible, occupations d'écoles par les parents, forum d'information, soutien d'élus, pique-nique citoyen, nuit des écoles...

Le 24 mai 2008, plus de 15000 personnes défilent sous la pluie dans les rues de Nantes.

En réponse aux inquiétudes des citoyens le gouvernement choisit de criminaliser leur action.

Le 11 juin 2008 une délégation intersyndicale et FCPE devait être reçue par l'Inspecteur d'Académie. Environ 400 personnes (enseignant-es, militant-es syndicaux ou associatifs, parents d'élèves et enfants ...) occupent symboliquement et pacifiquement les locaux. Elles ne demandent qu'une seule chose : être enfin entendues. Mais très rapidement les forces de l'ordre font évacuer les locaux sans aucune sommation préalable. Les manifestants sont malmenés, molestés, bousculés. Les nombreux coups qu'ils reçoivent témoignent de la violence de l'intervention policière. Plusieurs plaintes ont d'ailleurs été déposées.

Au moment où se négocient le départ des locaux des forces de l'ordre puis des manifestants et une intervention publique de l'Inspecteur d'Académie, un enseignant, Sami Benméziane est brutalement interpellé, menotté et emmené à l'Hôtel de police.

Après son interpellation, Sami apprend qu'il est accusé d'avoir volontairement occasionné à un agent une blessure à un doigt nécessitant une interruption temporaire de travail.

A l'issue de la garde à vue le procureur ne retient pas les accusations de coups et blessures. Sami est néanmoins convoqué au tribunal le 23 février 2009 pour avoir "résisté avec violence à un agent de la force publique". Aujourd'hui il risque un an d'emprisonnement et 15000 euros d'amende pour rébellion sans parler des éventuelles sanctions administratives.

L'inculpation de Sami Benméziane est le symbole d'une politique qui une fois encore ne cherche qu'à judiciaire l'action des citoyens sans jamais répondre au problème de fond. Ce qui est arrivé à Sami, militant pédagogique, aurait pu arriver à n'importe quel participant à cette action. Aujourd'hui au-delà du mouvement contre les mesures Darcos, c'est l'ensemble des mouvements sociaux que le pouvoir cherche à museler en les criminalisant.

Un comité de soutien s'est constitué. Il demande la relaxe de Sami Benméziane. Il appelle tous les citoyen-nes indigné-es à venir le rejoindre.

Le comité de soutien pour Sami Benméziane.

Comité de soutien pour Sami Benméziane

L'article 2 des statuts de l'association précise ses buts :

- Mener une campagne locale et nationale pour la défense et la relaxe de Sami Benméziane.
- Récouter des fonds pour le paiement des frais (honoraires d'avocat, assignation de témoins, frais d'huissiers, papier, transport, ...) liés à la procédure en cours à l'encontre de Sami Benméziane.

A ce jour de nombreuses adhésions individuelles sont notées ainsi que celles des organisations départementales suivantes :

- les syndicats FSU, SNUipp/FSU, Snes/FSU, SE-UNSA, UD/CFDT, SGEN-CFDT, UD/CGT, SDEN-CGT, Solidaires, SUD éducation44, CNT interco, Emancipation tendance intersyndicaleGD44, CGT-DDE85
- les partis politiques : PS, PC, LO, LCR, Les Alternatifs, Les Verts, UDB,
- la municipalité d'Indre
- les associations FCPE, association des parents d'élèves indépendants de l'école J.Ferry d'Indre, CEMEA, Mouvement Freinet, LDH, Pupilles de l'Enseignement public, la FAL, l'IDEM44, MRAP

INFOS PRATIQUES

Le Comité a une adresse :
Comité de soutien pour Sami Benméziane
case postale 8
8 place de la gare de l'état
44276 Nantes cedex 2

Une adresse électronique :
comitedesoutiensami@orange.fr

Un blog :
<http://comitedesoutiensami.hautetfort.com/>

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de Comité de soutien pour Sami Benméziane et envoyés à l'adresse ci-contre.

Une pétition est accessible sur le site des syndicats enseignants.

Déjà 15500 signataires de la version papier!



Chaîne humaine du 3 juillet 2008

Bulletin d'adhésion :

J'adhère au comité de soutien pour Sami Benméziane par un versement de 5€ minimum.

Nom : Prénom :

adresse mail :

chèque € / espèces €

Signature :